

NOUVEAU

# LA GESTION PRÉVISIONNELLE DE VOS CHARGES SOCIALES OBLIGATOIRES

## INFORMATIONS PRATIQUES

### PUBLIC

La formation s'adresse à tout adhérent du Centre et/ou à son conjoint, ainsi qu'à tout membre correspondant

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé
- Échanges avec les participants
- Vidéo-projection

### DATE

- Mardi 8 septembre 2020  
Webinaire

### HORAIRES

De 10h00 à 12h00

### TARIF

Coût inclus dans la cotisation annuelle

### CONFÉRENCIER

Pascal SOULAINÉ,  
*consultant en protection sociale*

INSCRIPTION  
EN LIGNE

(Cliquer sur le lien)

## POURQUOI CE THÈME ?

*Comment éviter les mauvaises surprises ?*

*Les règles de cotisation Maladie / Urssaf et Vieillesse peuvent entraîner des écarts très importants de cotisation entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> semestre d'une même année.*

*Les prévoir, c'est se mettre à l'abri de mauvaises surprises.*

## OBJECTIF ET PROGRAMME

- Les règles en matière de cotisations provisionnelles et d'ajustement
- L'incidence des charges facultatives (Madelin, Epargne salariale...) sur l'assiette des cotisations sociales
- Mode de calcul des cotisations (Allocations familiales, Maladie, Vieillesse et CSG-CRDS)
- Comment établir son budget de charges sociales obligatoires sur deux années d'avance ?